

Compte rendu de réunion
Vie associative et associations
Mercredi 24 juin 2020 - 20h35

Présents : M LITAUDON (Maire), Mme PARRET-BONMARTIN (Adjointe au Maire), M. BOUQUET (Gens du Pays), Mme LOPEZ (Gens du Pays), M. PACHOT (Handball), Mme LEDET (Anciens de la Base et FO), Mme ALLEXELINE (Académie d'Art JP Perrin), Mme SAVRY(Académie d'Art JP Perrin), M. MANSART (Basket), M. SAUVADET (Basket), M. OLIVEIRA (Boule varennoise et Conseiller municipal), M. ATHAYNE (Adjoint au Maire), M. MASBOEUF (Basket), Mme LARONDE (Secours populaire), M. MANTIN (Secours populaire), M. GALAND (VaRunning et conseiller municipal remplaçant), M. BERTRAN (Pétanque), Mme LABORIE (Yoga pour tous), M. GIRARD (Tennis de Table), M. ZAGORSKI (Varenes Cyclo), Mme DESTOUCHES (Varenes Forme), M. PERET (Tennis et Conseiller municipal), M. BONJEAN (COS du personnel communal), Mme DUMEZ (UNRPA), Mme COURTADON (UNRPA), M. MANTIN (Club de l'Amitié), M. PAILLET (Loisirs et Culture), M. PETETOT (Cuu Mon Viet Vo Dao), M. MESPLE (Ecole d'Arts Martiaux), M. BINETRUY (Billard Club), M. ROY (Zanzib'Art), Mme MEGNIEN (Zanzib'Art), Mme PAGE (ADEV), M. SAULZET (Rugby), M. CARBON (Amicale des Sapeurs-Pompiers et Conseiller municipal), M. MARTIN (Retraite sportive), M. GOURDON (Société musicale), M. SENNEPIN (Loisirs et Culture), Mme MARTINET-SCHIRCH (Basket et Conseillère municipale), Mme JONIER (Union Cycliste Varenes Saint Pourçain), Mme BOURGES (Comité des Fêtes), M. SAUVESTRE (Comité des Fêtes et Conseiller municipal), M. FOSSE (Natation), Mme GOUBY (Directrice des Services).

Excusés : M HEVIN (Va Running), Mme HEVIN (Amicale Gymnique), Mme PITIDDU (Restos du Cœur), Mme DELECRAY (Ateliers Passions Partagées), M GIZA (Avec Vous)

Accueil par Mme PARRET.

 Forum des associations

Il est maintenu pour le moment, le 4 septembre selon la même mouture que l'an passé.

Les associations qui ont répondu favorablement :

AGV	ASV rugby	Ateliers passions partagées
Badminton	Billard club	Boule varennoise
Jeunes et yoga	Ping pong varennois	SPL277
UCVSP	Varenes cyclo	Varenes forme
VArunning	Viltaïs	Relaxation active
Handball	Académie d'art	Yoga pour tous
Zanzibart	Loisirs et culture	Société musicale
Basket	Football	ADEV
EAM	Tennis	Pétanque
Retraite sportive		

L'UNRPA a répondu défavorablement.

L'ADEV attendait la réunion pour savoir si le repas était maintenu et ce qu'il serait possible de faire en fonction des règles COVID.

Mme Parret répond qu'on ne prendra pas de risques outre mesure pour la collectivité. Il faudra voir en fonction de l'évolution de la pandémie.

L'ADEV ajoute qu'il faudra peut-être changer de formule pour le repas.

Mme Parret ajoute qu'une autre disposition des tables pourraient être envisagées (petits groupes ,...).

Suite à la réunion, l'ADEV a fait savoir qu'elle n'organiserait pas le repas et propose un pique-nique « tiré du sac » apporté par chacun.

- Maintien du prix du mérite

Les propositions par les associations doivent être faites avant le 30 juin.

↳ Livret associatif

Mme Parret rappelle que le visuel est changé tous les 2 ans, avec un visuel similaire mais une couleur différente la 2^e année.

Présentation du nouveau visuel.

↳ Subventions 2020

Monsieur le Maire indique que le calcul a été fait par la commission vie associative en tenant compte du nombre d'adhérents varennois et non varennois et que le montant ne pouvait être supérieur ou inférieur de 10% par rapport à l'année précédente (sauf demande de l'association).

Il rappelle qu'il manque souvent des éléments dans les dossiers de demande de subvention (listing des adhérents, avoirs en banque, ...). Il demande de vérifier à ce que les dossiers soient bien complets.

Cette année particulière en raison de la crise sanitaire a pour conséquence un budget contraint pour la ville, les recettes étant en baisse. Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'information sur une aide éventuelle de l'Etat. De ce fait la collectivité a décidé une réduction de 20% sur les montants attribués. La réduction a été faite à partir du montant qui auraient été dû et qui a été dégrèvé de 20 %. Ceci nous a paru le plus juste pour toutes les associations.

Mme PARRET souligne qu'il y a eu moins de dépenses pour les associations cette année.

Le conseil municipal votera les subventions au prochain conseil (mi-juillet). Elles seront versées début septembre.

Le badminton interroge sur les subventions exceptionnelles.

Mme PARRET informe que le sujet n'a pas encore été traité car des projets sont encore en cours et qu'il faut attendre de voir l'enveloppe qui sera allouée.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais été pris comme critère les avoirs en banque pour attribuer une subvention.

Mme Parret précise que certaines associations doivent prévoir une année de fonctionnement.

↳ Conditions d'ouverture des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Monsieur le Maire remarque qu'il y a un écart entre les effets d'annonce du gouvernement et la vraie vie. Il précise que le responsable final est le maire. Il informe de la décision de maintien de la fermeture de toutes les salles jusqu'au 31 août dans l'état actuel des choses (contraintes de ménage + mesures sanitaires). Il rappelle qu'il y a de nouveaux clusters.

Pour les équipements extérieurs : il faut demander la permission d'utiliser les équipements, mais l'accès aux vestiaires ou aux toilettes est interdit ainsi que toute entrée à l'intérieur des bâtiments.

Monsieur le Maire souligne qu'on ne doit pas devenir responsables d'une reprise de la maladie.

Varennnes Forme demande ce qui est possible pour les assemblées générales.

Pour les assemblées générales il est possible de demander le salon d'honneur de la mairie mais en respectant les règles : 30 personnes, masques, horaires (8.00-18.30). Le salon doit être libéré à 20.30.

Le Badminton demande s'il est possible de faire les AG dans les gradins des équipements extérieurs.

Monsieur le Maire répond favorablement mais en gardant les distances et en prévenant. La demande doit être faite le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire rappelle que les AG peuvent être faites jusqu'au 31 décembre.

L'Académie d'Art demande s'il est possible de faire le grand ménage de leur salle mais seulement à 4 personnes.

Monsieur le Maire répond défavorablement et précise qu'il devra être fait début septembre. Il informe de l'estimation du coût du nettoyage : 500 euros pour une salle (telle que Favalelli).

Le Billard demande si ces interdictions peuvent durer plus longtemps (après août).

Monsieur le Maire répond que le protocole actuel est valable jusqu'au 10 juillet et qu'il faudra voir à ce moment sous réserve que la Préfecture donne les mêmes conditions qu'annoncées par le Gouvernement.

Mme PARRET précise qu'il y a un protocole de 112 pages de conseils pour les associations.

La Pétanque souhaite un mail confirmant ce qui a été dit afin d'afficher les décisions pour informer les adhérents.

Monsieur le Maire dit que si au 14 juillet on annonce que tout est bon, la mairie avertira les associations.

Mais que s'il faut prolonger de 3 mois, ce sera fait. Il précise que même si cela peut déplaire, il prend ses responsabilités face à l'épidémie. Il rappelle que l'organisateur est responsable du respect de toutes les règles.

Mme PARRET indique que le conseil municipal avait réfléchi à faire payer un forfait aux associations pour le nettoyage des salles utilisées.

Monsieur le Maire trouve que cela semble plus juste que ce soit pareil pour tous.

Le Basket interroge sur le fait que le Maire a bien donné son accord pour la réouverture des écoles.

Monsieur le Maire répond que cette décision ne relève pas du maire mais que c'est l'Education Nationale qui est responsable des écoles et des élèves.

Mme COURTADON demande si la piscine sera ouverte cet été.

Monsieur le Maire répond défavorablement et précise que ce n'est pas totalement lié à la crise sanitaire. Il y a également de gros problèmes de réhabilitation (des carreaux usés avec le temps, ...). Il y aura un changement complet du bassin afin d'essayer d'amener des services en plus tout en limitant la surveillance (la configuration actuelle du bassin nécessite un maître-nageur supplémentaire). La forme du bassin sera gardée mais avec des cloisonnements, le toboggan deviendra un pentaglisse. Il espère une ouverture pour le 1^{er} mai 2021.

Le Yoga demande si les marquages au sol sont nécessaires et s'ils seront faits par la mairie.

Mme PARRET répond que c'est aux associations de gérer la distanciation mais qu'il faut attendre septembre.

Monsieur le Maire dit que les services techniques ne refuseront pas d'aider les associations.

Mme PARRET informe que toutes les demandes de salle ont été gardées telles quelles, le planning prévu est maintenu si c'est possible en fonction du protocole sanitaire. Le planning de l'an prochain sera fait après avoir vu celui de la saison culturelle.

Monsieur le Maire rappelle que la salle Farinvillers est aussi fermée.

Mme GOUBY précise que 2 avenants ont été faits pour des réservations de longue date (mariage notamment).

Monsieur le Maire informe que le tarif a augmenté pour partie à cause des problèmes de nettoyage. Le grand nettoyage sera fait par la Commune et le coût d'1h30 de nettoyage est intégré au prix de la réservation mais l'utilisateur pourra aussi bénéficier d'équipements supplémentaires (lave-vaisselle, four de remise à température ...).

L'Académie d'Art demande si la fête patronale sera maintenue.

Monsieur le Maire répond qu'elle devrait avoir lieu ainsi que le salon d'automne les 19 et 20 septembre, mais qu'il faudra voir en fonction de l'épidémie.

Mme PARRET indique qu'il y aura une réunion au moment de la rentrée scolaire. L'Académie d'Art a proposé de faire son exposition pour la fête, n'ayant pu la faire pour le concours agricole. Le Comité des Fêtes a également proposé de faire le feu d'artifice pour la fête patronale (et non pour le 13 juillet).

L'Union Cycliste Varennes Saint Pourçain s'interroge sur la course cycliste à cause des travaux car il faut un délai pour déposer les dossiers.

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir selon le parcours envisagé mais que logiquement les travaux rue Claude Labonde seront terminés et que la rue sera réouverte.

L'Union Cycliste Varennes Saint Pourçain précise qu'il faut un délai de 2 mois avant la date de la course.

Monsieur le Maire dit que la Ville a de la chance d'avoir un passé archéologique mais précise que si tout va bien ce sera fini à temps. Il n'est pas inquiet pour la fin des travaux rue Claude Labonde et au Fragne et l'Union Cycliste Varennes Saint Pourçain peut faire sa demande sans trop prendre de risque.

Mme PARRET précise qu'il y aura une commission semaine 28 avec les artisans et commerçants afin de voir ce qu'il sera possible de faire pour le salon d'automne.

Mme PARRET informe que les brocantes sont apparentées à des marchés et lit les préconisations. Elle indique qu'il est autorisé de les faire mais en respectant la complexité des procédures.

Monsieur le Maire dit que même si la situation déplaît plus ou moins à tous, il faut penser aux personnels soignants qui ont beaucoup travaillé et qui sont effarés de voir certains comportements (par exemple lors de la Fête de la Musique à Paris).

Mme PARRET dit que c'est la responsabilité et le respect de chacun.

Le Badminton interroge sur les problèmes de fuites et d'éclairage à la salle de sport.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu des travaux pour les fuites d'eau mais que c'est compliqué à régler à moins de tout casser, ce qui est inenvisageable. La maintenance est faite régulièrement. Pour l'éclairage des changements sont également prévus en raison du mauvais fonctionnement des équipements qui sont également très énergivores. La maintenance de la salle de sport est une des lignes du budget d'investissement.

Le Billard informe qu'il faudrait vérifier si les billards ont été alimentés régulièrement.

L'Académie d'Art interroge sur la zone vie de la base.

Monsieur le Maire répond qu'elle devait être libérée au 30 juin mais que suite à la crise sanitaire il y aura des délais plus longs. Le décret de fermeture existe mais il y a 153 personnes qui doivent être déplacées. Madame la Préfète avait précisé qu'il faudrait attendre que les nouvelles municipalités soient mises en place afin de savoir où placer ces personnes. Le 2^e tour n'ayant pas encore eu lieu, ce ne sera pas avant la fin d'année. Il faut également espérer que le délai de cession de la zone vie ne soit pas trop long et il faut déterminer un budget. Il ne semble pas envisageable que la zone vie soit accessible avant 2022.

Monsieur le Maire informe que la construction du tennis couvert devrait commencer fin octobre, début novembre pour 6 mois. Il devrait être ouvert au printemps 2021. Le projet a été long car la Commune voulait qu'il soit financé le plus possible par d'autres organismes que la Ville (ligue de tennis, installateur d'énergie solaire, ...). Le coût sera un peu moins élevé qu'annoncé pour la Commune. Le tennis couvert va permettre de libérer des créneaux pour satisfaire des demandes récurrentes. Cependant il y aura de fouilles archéologiques, donc cela pourra durer quelques mois de plus.

Mme PARRET informe que la liste des nouveaux délégués pour les associations leur sera envoyée.

L'Académie d'Art suggère que la réunion proposée soit faite fin août car il est important que ce soit avant le 4 septembre, cela pouvant conditionner le nombre d'adhérents en fonction de la salle et du fait éventuel de limiter la place. Monsieur le Maire répond que cela pourra être avant le 4 septembre selon les directives.

Mme PARRET qu'il est important de faire cette réunion avant la rentrée scolaire, sauf s'il y a un reconfinement.

La Retraite sportive demande si l'assemblée générale peut être faite sous le marché couvert.

Monsieur le Maire répond favorablement mais avec 25 personnes maximum et pas avant septembre.

Fin de séance : 21h35

Diffusion :

Membres de la commission vie associative + Maire + Adjoints et Conseillère municipale déléguée,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,
M BROUSSARD et Mme GUYOT (Service Vie associative),
Mme GOUBY, Directrice des Services